



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N° 49-2012/CCDS RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DU 12 AU 15 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille et le vingt-six décembre deux-mille douze à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-Président.

Titulaires présents :

Messieurs Charles RINGUET, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE, René-Serge HORTH, Bruno APOUYOU, Jean-Christian GABRIEL,
Mesdames France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE

Titulaires absents excusés :

Messieurs Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL,
Madame Karine ZULEMARO (procuration à Monsieur Adelson MAGLOIRE)

Vu les statuts de la Communauté de communes ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale ;
Vu le PV de carence du conseil communautaire du 22/12/2012

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** de prendre en charge les dépenses relatives à la formation ABS qui s'est déroulée du 12 au 15 novembre 2012 à Kourou, comprenant :

- la rémunération et frais de séjour et de transport du formateur soit 5 625 € ;
- et les frais de restauration soit 2300.'00€.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 26 décembre 2012
Pour extrait et certifié conforme

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 9
- Pour : 10
- Contre :
- Abstention(s):

P^o/Le Président, par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président

Charles RINGUET

